

RAPPORT D'ACTIVITE 2014 – Exercice 2013



Service public des télécommunications Très Haut Débit

SOMMAIRE

1 EDITO	4
2 FAITS MARQUANTS DE L'ANNEE 2013	5
3 REPERES.....	6
4 DESCRIPTION DU SERVICE	7
4.1 Caractéristiques générales de la délégation	7
4.2 Les acteurs	7
4.3 Les services.....	8
4.3.1 Les services passifs :	8
4.3.2 Les services actifs :	8
4.4 La différence entre les services DSL grand public portés par les réseaux de télécommunications et les services professionnels portés par la fibre optique	9
4.5 Quelques usages rendus possibles par la fibre optique	9
5 SYNTHESE DE L'ACTIVITE.....	10
6 ANALYSE ECONOMIQUE ET FINANCIERE	12
6.1 Préambule : rappel des principales caractéristiques de la délégation et évènements intervenus au cours de l'année 2013	12
6.1.1 Caractéristiques générales de la délégation.....	12
6.1.2 Environnement actionnarial.....	12
6.1.3 Des avenants rythment la vie de ce service public :	13
6.2 Analyse des comptes au titre de l'année 2013	14
6.2.1 L'analyse du compte de résultat 2013	14
1- Le chiffre d'affaires :	14
2- Les charges d'exploitation :	15
3- Les amortissements des immobilisations :	16
4- Les résultats financiers et exceptionnels	17
5- Application de la clause de partage de gain de productivité également appelée clause de retour à meilleure fortune (article 28 du contrat de DSP)	17
6.2.2 La structure globale du bilan 2013.....	19
1- Les capitaux propres :	19
2- Actif immobilisé :	19
3- Le Besoin en Fonds de Roulement (BFR) :	20
4- La trésorerie nette :	20
6.3 Comparaison par rapport au prévisionnel	21
6.3.1 Comparaison aux plans d'affaires contractuels	21
7 CONTROLES EFFECTUES.....	23
7.1 Contrôles effectués durant la phase d'exploitation	23
7.1.1 Indicateurs relatifs à la construction du réseau.....	23
Linéaire du réseau.....	23
Linéaire de fibres optiques	23
7.1.2 Indicateurs relatifs à l'exploitation technique du réseau	24
Temps de rétablissement moyen par service	24
Taux de disponibilité moyen du réseau	24
Taux d'occupation des fourreaux.....	24
Taux de disponibilité en fibres par tronçon	25
Taux d'occupation des ports des équipements actifs du réseau.....	25
7.1.3 Indicateurs relatifs à l'exploitation commerciale du réseau	26
Répartition des sites raccordés par opérateur usagers du réseau INOLIA	26
Répartition du chiffre d'affaires par service	26
7.1.4 Indicateurs relatifs à l'exploitation financière du réseau	27
Niveau de revenu par service.....	27
Ratio fonds propres/investissements	28
7.2 Benchmark tarifaire	28
Les services d'accès DSL Grand Public	28
Les services d'accès DSL Professionnels.....	28
Les services d'hébergement	28

Les services de location de fibre noire	28
Les services IRU (droit d'utilisation irrévocable) de fibre noire	28
Les services LAN TO LAN (bande passante)	29
Conclusion.....	29
7.3 Contrôles financiers.....	29
8 AVIS DU DELEGANT.....	30

1 Edito

Au cours de l'année 2013, le Délégataire a investi 2,28 M€ pour étendre et moderniser le réseau ainsi que pour raccorder de nouveaux clients. Ce sont ainsi 40,56 M€ qui ont été au total engagés depuis le début de la délégation de service public en 2006 par Inolia (38,28M€ en fin d'année 2012 et 35,74 M€ à fin 2011). Le montant de l'investissement de premier établissement était de 25 M€.

De son coté la Communauté urbaine a contribué au développement du réseau par la mise en place de fourreaux de télécommunications à l'occasion des travaux de voirie. Sur l'année, plus de 43 km d'ouvrages ont ainsi été confiés en exploitation au délégataire.

Sur le plan commercial, l'année 2013 s'est soldée par un chiffre d'affaires de 7,29 M€ (+18% par rapport à 2012, qui avait déjà vu une augmentation de 30% par rapport à 2011). 161 nouveaux contrats ont été signés sur l'année pour notamment desservir Novespace, Michelin, Novotel, 12 lycées dans le cadre du marché Grepal III de la Région Aquitaine, le Proxicenter de Bouliac et le nouveau point de présence opérateur de TDF. Inolia a également contractualisé avec SFR pour assurer l'intégralité de la collecte pour le déploiement FttH sur le territoire de La Cub. Avec l'arrivée de Jaguar Network au premier semestre, ce sont maintenant 29 opérateurs qui utilisent le réseau d'Inolia pour apporter des services professionnels à leurs clients.

L'avenant n°8 délibéré en juillet 2013 a entériné l'obligation pour Inolia d'entretenir et exploiter les ouvrages mis en place par La Cub dans le cadre de son projet de Montée en Débit (MeD). Sur les 4 NRA MeD construit par la Communauté urbaine, l'avenant prévoit qu'Inolia en équipera 3 avec des DSLAM afin que tous les opérateurs puissent mobiliser ces nouvelles infrastructures pour apporter le haut débit au grand public.

Afin que les tarifs de la DSP restent compétitifs, l'avenant n°9, délibéré en décembre 2013, a validé plusieurs évolutions de prix. Pour les offres de gros DSL, les variations de prix du tarif régulé ont été répercutées par Inolia dans sa grille tarifaire, tout en proposant de nouvelles baisses de tarifs. Pour les services Lan to Lan, des baisses tarifaires en moyenne de 34% ont été appliquées afin de tenir compte des nouveaux services concurrents proposés par Orange. Une modification de la structuration et des montants des frais de raccordement a apporté une baisse allant de -13% à -33% sur ces mêmes services.

Dans son rapport d'activité, le délégataire présente un état financier prévisionnel pour l'année 2014 avec un résultat net positif à 1,146 M€ pour un chiffre d'affaires de 7,665 M€ (+5,14%).

2 Faits marquants de l'année 2013

Mars

- Arrivée d'un nouvel opérateur client du réseau Inolia : Jaguar Network

Juillet

- Avenant n°8 définissant les obligations du délégataire dans le cadre du projet de mise en œuvre de 4 NRA MeD par La Cub

Novembre

- Ouverture commerciale du 21ème NRA sur la Commune du HAILLAN.

Décembre 2013

- Avenant n°9 modifiant les tarifs de gros DSL et les tarifs des services Lan to Lan.

3 Repères

Les chiffres clés de 2013

L'année 2013 s'est soldée par un chiffre d'affaires de **7,287 millions d'euros** soit une progression de plus de 18% par rapport à 2012.

161 nouveaux clients ont été raccordés en 2013, soit sensiblement la même augmentation qu'en 2012 (+157 clients).

60% : c'est le pourcentage d'augmentation du chiffre d'affaires pour les services Lan to Lan.

540 : c'est le nombre d'entreprises ou de sites publics qui sont raccordés au réseau Inolia.

123 : c'est le nombre de zones d'activités qui sont raccordés au réseau Inolia.

12 198 logements sur La Cub accèdent au haut débit DSL sur des liens activés par Inolia à fin 2013, ce qui représente une progression sur le chiffre d'affaires de 3 % par rapport à 2012.

Le taux de disponibilité du réseau a été de **99,981%** sur l'année.

4 Description du service

4.1 Caractéristiques générales de la délégation

La Communauté urbaine, consciente des enjeux que représentent les technologies de l'information et principalement l'accès à Internet pour le développement économique et social, a souhaité que son territoire dispose d'un **Réseau d'Initiative Publique (RIP) Haut Débit (HD)**.

Ainsi, la société LD COLLECTIVITES a été sélectionnée pour la construction, le financement, l'exploitation et la commercialisation d'une infrastructure de télécommunication métropolitaine à haut débit.

Ce contrat de délégation de service public, sous forme de concession, a pris effet le 31 mars 2006 pour une durée de 20 ans (2006-2025). LD COLLECTIVITES a créé en juillet 2006 une société filiale, dédiée à l'exploitation de la Délégation de Service Public Haut Débit, à savoir la société INOLIA. LD COLLECTIVITES est devenu SFR COLLECTIVITES suite au rachat de NEUF CEGETEL par SFR courant 2008.

Au début de la délégation, INOLIA a bénéficié d'une subvention de 6,9 Millions d'euros (dont 2 927 187 € accordés par le Conseil Régional) afin de financer une partie des investissements de premier établissement.

4.2 Les acteurs

- « **Communauté urbaine de Bordeaux** » :

Elle facilite et organise le développement des réseaux de télécommunications sur son territoire. Elle a pris l'initiative de mettre en place un RIP (Réseau d'Initiative Publique) dans le cadre d'une délégation de service public. Elle a créé des services publics haut débit qui se traduisent par un catalogue, dont elle arrête les tarifs. Elle intervient au titre de sa compétence dans le domaine économique et dans celui de l'habitat collectif, pour les zones d'aménagement dont elle a la charge.

- « **INOLIA** » :

C'est le délégataire de la Communauté urbaine de Bordeaux, en charge de construire, exploiter et commercialiser le réseau métropolitain haut débit de communications électroniques. Cette société est opérateur d'opérateurs.

- « **Usagers du réseau Inolia** » :

- Grands comptes : Ce sont de gros consommateurs de services de télécommunications (grandes entreprises, hôpitaux, universités, établissements publics importants...). Ces usagers ont les moyens techniques et humains pour être opérateurs de leur réseau ;

- Opérateurs de télécommunications :

- Opérateurs globaux qui souhaitent limiter les investissements de déploiement de réseaux et qui offrent une gamme très large de services à leurs clients,
- Opérateurs de services qui utilisent l'infrastructure INOLIA pour apporter des services spécifiques de télécommunications à leurs clients.

- « **Les entreprises** » :

Elles sont clientes des opérateurs usagers du réseau INOLIA.



4.3 Les services

Les services commercialisés dans la délégation se scindent en deux catégories, à savoir :

- les services passifs
- les services actifs

4.3.1 Les services passifs :

- **Les services fourreaux** : Les fourreaux libres du réseau INOLIA peuvent être utilisés par les opérateurs usagers, afin d'y installer leurs réseaux de télécommunications (câble cuivre ou fibre optique),
- **Les services d'hébergement** : Ce sont des locaux techniques sécurisés pour les équipements actifs de réseau des opérateurs usagers,
- **Les services FON** (Fibre Optique Noire) : Les fibres du réseau INOLIA peuvent être commercialisées aux opérateurs usagers qui, pour les « éclairer », doivent installer à leurs extrémités des équipements actifs de réseau.

4.3.2 Les services actifs :

- **Les services DSL** : Il s'agit de services de gros, commercialisés aux opérateurs usagers, pour apporter des services DSL aux administrés raccordés aux NRA (Nœuds de Raccordement d'Abonnés), dégroupés par INOLIA,
- **Les services portés par la fibre optique** : ils se dénomment services LAN to LAN (Local Area Network To Local Area Network - en français : Réseau Local à Réseau Local). L'offre LAN to LAN est une offre globale de bande passante Ethernet, permettant d'établir des liaisons entre un site central (tronc) et un ou plusieurs sites distants (feuille), soit sous forme unitaire, soit en lots de plusieurs liens (offre Open LAN). Toutes les topologies de réseau sont possibles, sous réserve de faisabilité technique par le déléataire.
- **Les services FTTH** (Fibre To The Home) sont des services de fibre optique apportés à l'administré. Le Délégataire s'est engagé à fibrer plus de 4 000 prises, principalement dans des opérations d'habitat menées par la Communauté urbaine.

4.4 La différence entre les services DSL grand public portés par les réseaux de télécommunications et les services professionnels portés par la fibre optique

Réseau cuivre ADSL classique	Réseau fibre optique
Débits non garantis fluctuant au cours de la journée.	Débit souscrit garanti et permanent.
Débit asymétrique (débit montant faible, inférieur au débit descendant).	Débit symétrique permettant de développer des usages (Web conférence, visioconférence, ...)
Aucune garantie de temps de rétablissement. Il faut parfois attendre plusieurs heures ou plusieurs jours pour le retour du service.	Un délai maximal de rétablissement est garanti par Inolia (4h).

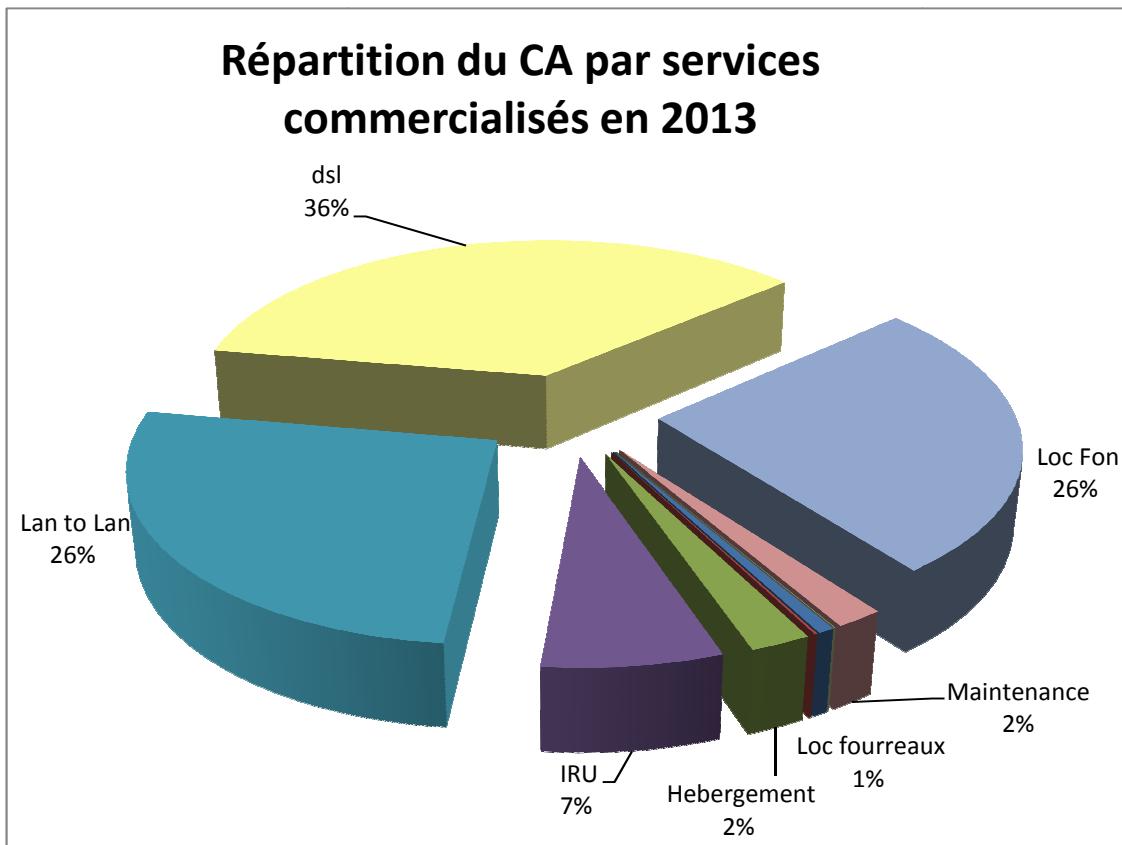
4.5 Quelques usages rendus possibles par la fibre optique

- téléphoner en illimité avec une qualité incomparable,
- sécuriser son système informatique en assurant notamment les sauvegardes de l'ensemble des fichiers,
- supprimer un déplacement en utilisant la visioconférence,
- externaliser de services (administration des serveurs, applications informatiques, etc.),
- mutualiser des services (accueil téléphonique, protection des locaux, etc.),
- reprendre son activité rapidement en cas de perte de données, grâce à un PRA (Plan de Reprise d'Activités),
- externaliser des données en volume pour la sauvegarde,
- relier des sites distants en très haut débit afin de permettre une meilleure maîtrise des flux de télécommunications,
- surveiller les bâtiments (vidéoprotection),
- s'affranchir du coût des communications, grâce à la téléphonie par Internet, ...

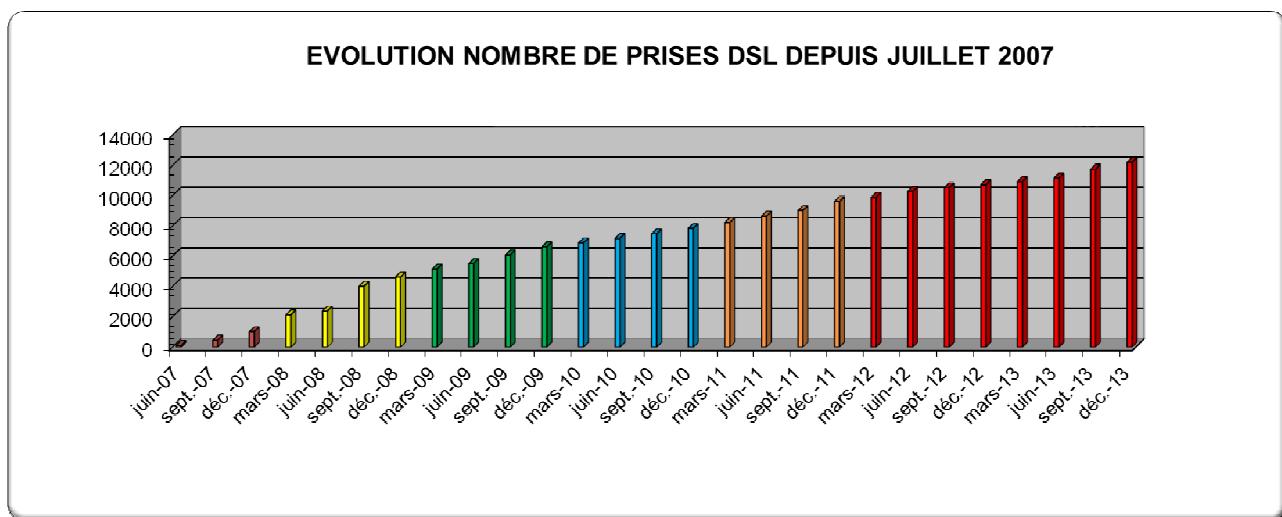
5 Synthèse de l'activité

La société a enregistré un chiffre d'affaires de 7,287 M€ pour l'année 2013, soit une augmentation de 18 % par rapport à l'année 2012.

La répartition de ce montant, par services commercialisés, est la suivante :



Les services LAN to LAN, malgré une baisse de tarifs constituent le cœur de la croissance d'Inolia. Leur part dans le chiffre d'affaires est passée de 19,3 % à 26,2%.



Plus de 12 198 liens DSL sont actuellement activés sur le réseau. Le chiffre d'affaires correspondant à ce service est stable (+3%), malgré la baisse de tarif intervenue en cours d'année.

La part prise dans le chiffre d'affaires du DSL est passée de 41,2% à 35,8% entre 2012 et 2013, ce qui constitue une évolution très favorable pour la pérennité de la DSP. On sait en effet qu'à long terme le DSL est amené à disparaître et l'équilibre économique de la DSP doit être maintenu en tenant compte de cette diminution progressive.

La forte progression entre 2011 et 2012 en termes de nouveaux contrats (157 contrats contre 92) s'est maintenue en 2013 puisque 161 nouveaux contrats ont été signés. Il est à noter que 129 d'entre eux ont été conclus avec l'opérateur SFR.

6 Analyse Economique et Financière

6.1 Préambule : rappel des principales caractéristiques de la délégation et évènements intervenus au cours de l'année 2013

6.1.1 Caractéristiques générales de la délégation

La Communauté Urbaine de Bordeaux, consciente des enjeux que représentent les technologies de l'information et principalement l'accès à Internet pour le développement économique et social, a souhaité que son territoire dispose d'un **Réseau d'Initiative Publique (RIP) Haut Débit (HD)**.

Ainsi, la société LD COLLECTIVITES a été sélectionnée pour la construction, le financement, l'exploitation et la commercialisation d'une infrastructure de télécommunication métropolitaine à haut débit.

Ce contrat de délégation de service public, sous forme de concession, a pris effet le 31 mars 2006 pour une durée de 20 ans (2006-2025). LD COLLECTIVITES a créé en juillet 2006 une société filiale, dédiée à l'exploitation de la Délégation de Service Public Haut Débit, à savoir la société INOLIA. LD COLLECTIVITES est devenu SFR COLLECTIVITES suite au rachat de NEUF CEGETEL par SFR courant 2008.

Au début de la délégation, INOLIA a bénéficié d'une subvention de 6,9 Millions d'euros (dont 2 927 187 € accordés par le Conseil Régional) afin de financer une partie des investissements de premier établissement.

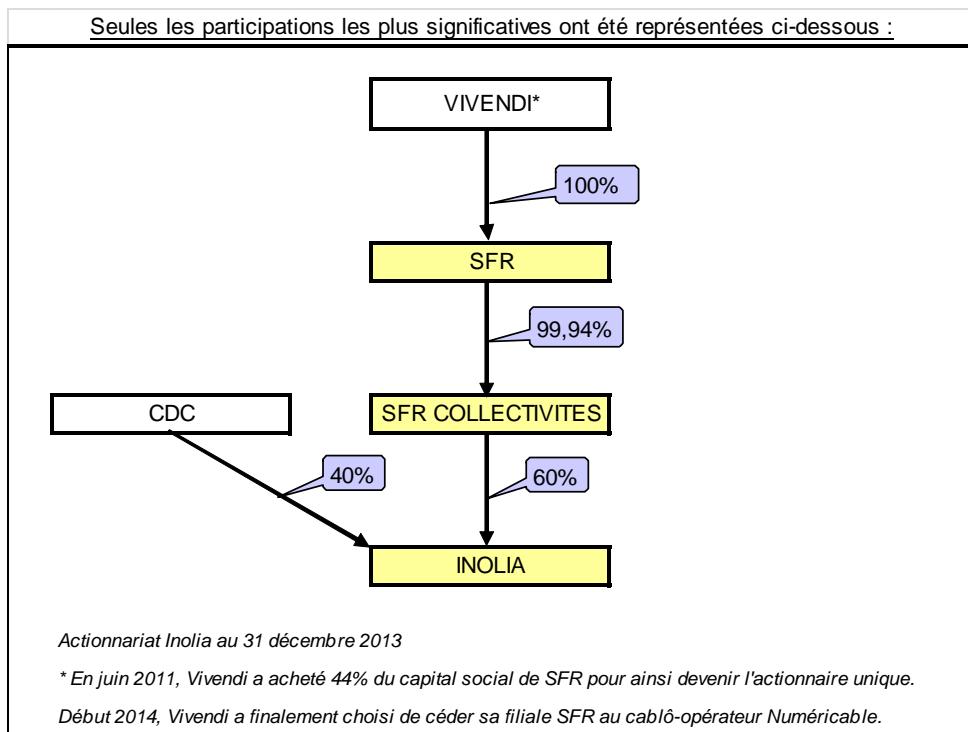
Les services fournis par cette délégation sont des services de fourreaux, de fibres noires, d'hébergement, de bandes passantes, des services d'accès, à destination des entreprises et fournis au titre de la compétence « développement économique » de la communauté urbaine de Bordeaux ; INOLIA est « opérateur d'opérateurs ».

6.1.2 Environnement actionnarial

Aucun changement actionnarial n'a été relevé au cours de l'année 2013.

En revanche, début 2014, Vivendi a choisi de céder sa filiale SFR au câblo-opérateur Numéricable.

Ainsi au 31 décembre 2013, l'environnement actionnarial de la délégation « Inolia » se présente de la façon suivante :



6.1.3 Des avenants rythment la vie de ce service public :

De nombreux avenants rythment la vie de ce contrat du fait de la spécificité de l'activité haut débit qui est très concurrentielle (d'où la baisse des tarifs) et fortement influencée par les évolutions technologiques.

A ce jour, neuf avenants sont venus modifier la convention initiale :

AVENANT	Sujets traités	Date de signature
Avenant n°1	Création de la société dédiée Inolia	31 octobre 2006
Avenant n°2	Modification du calendrier de livraison	25 janvier 2007
Avenant n°3	Mise à disposition d'infrastructures au délégataire	23 mai 2007
Avenant n°4 *	Modification de certains services et tarifs	31 juillet 2007
Avenant n°5 *	Réaffectation des financements et évolution des services vers le Ftth	23 octobre 2008
Avenant n°6	Modifications tarifaires et mise à disposition de services gratuits pour le réseau départemental de la Gironde	30 avril 2010
Avenant n°7 *	Mise à jour du contrat, dynamiser la commercialisation du réseau et réactualiser certaines clauses pour tenir compte des réalités techniques, juridiques et économiques	2 octobre 2012
Avenant n°8	Prévoit l'exploitation et la maintenance par le délégataire des infrastructures mises en œuvre dans le cadre de la montée en débit	28 août 2013
Avenant n°9	Baisse tarifaire des offres ADSL, SDSL et LAN To LAN	10 janvier 2014

* : un plan d'affaires actualisé est annexé à ces avenants.

Le présent rapport a pour objectif de présenter la situation financière de la société INOLIA au terme de sa huitième année d'existence.

Après une phase de construction du réseau métropolitain et d'investissement (2006-2008), les premiers services proposés par la délégation sont commercialisés à compter de 2007. Les années qui suivent (2009 à 2013), correspondent au développement de l'exploitation du réseau et la pleine commercialisation des services de la délégation.

L'approche consiste à mener une analyse des postes du compte de résultat et du bilan pour 2013 et par la suite, à faire une étude comparative des données financières réalisées par rapport à celles prévues aux différents plans d'affaires de la délégation afin d'analyser l'économie globale de ce contrat.

6.2 Analyse des comptes au titre de l'année 2013

6.2.1 L'analyse du compte de résultat 2013

En K€		31/12/2013 12 mois	31/12/2012 12 mois	31/12/2011 12 mois	Variation en K€	Variation en %
Chiffre d'affaires	7287	6 169	4 736	1 118	18%	
Autres produits		19	12	-19		-100%
Produits d'exploitation	7 287	6 188	4 748	1 099	18%	
Achats consommés	0	-4		4		-100%
Autres achats et charges externes	-3 001	-2 784	-2 570	-217	8%	
Impôts et taxes	-83	-49	-37	-34	70%	
Salaires et charges sociales				0		
Autres charges d'exploitation		-4	0	4		-100%
Charges d'exploitation	-3 084	-2 841	-2 607	-243	9%	
Excédent Brut d'Exploitation (EBITDA)	4 203	3 347	2 141	856	26%	
Dotations aux amortissements	-2 416	-2 294	-2 006	-122	5%	
Résultat d'exploitation	1 787	1 053	135	734	70%	
Produits financiers	1	6	7	-5	-84%	
Charges financières	-302	-448	-439	146	-33%	
Résultat financier	-301	-442	-432	141	-32%	
Produits exceptionnels	311	138	478	173	125%	
Charges exceptionnelles			-85	0		
Résultat exceptionnel	311	138	393	173	125%	
IS	503					
RESULTAT NET	1 294	750	96	544	73%	

1- Le chiffre d'affaires :

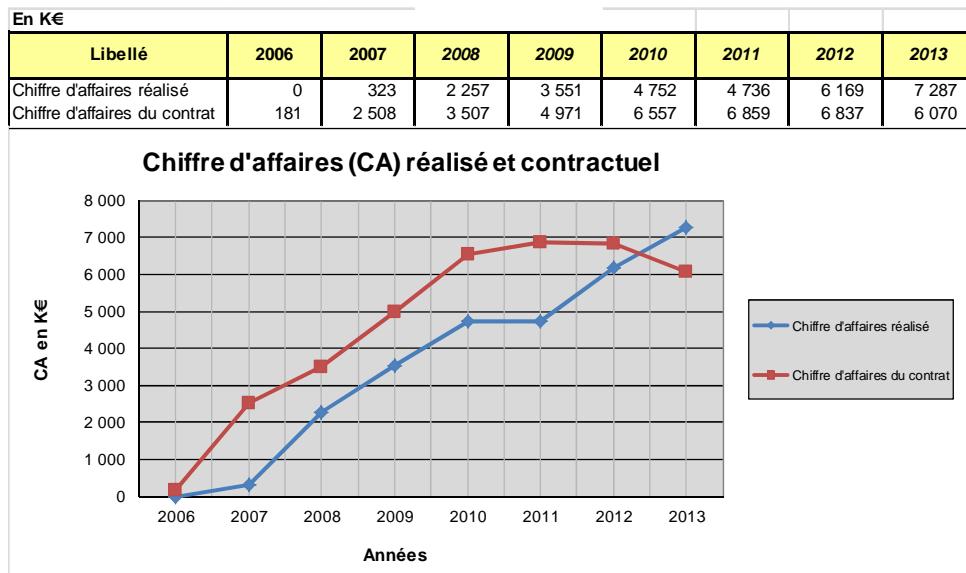
En K€	31/12/2013	31/12/2012	31/12/2011	Variation en K€	Variation en %
Recettes Service connectivité / IRU fibres noires	497	432	337	65	15,05%
Recettes Service connectivité / Location annuelle fibres noires	1 916	1 704	1 418	212	12,44%
Maintenance	134	138	103	-4	-2,90%
Recettes Services LAN to LAN	1 906	1 192	736	714	59,90%
Recettes service d'hébergement	168	138	116	30	21,74%
Recettes services d'accès xDSL	2 611	2 539	2 002	72	2,84%
Recettes services d'accès Ftth					-
Autres recettes : maintenance des fibres et location points hauts	55	22	23	33	150,00%
Total produits d'exploitation	7 287	6 165	4 736	1 122	18,20%

Depuis le début de cette délégation, le chiffre d'affaires de la DSP Haut Débit ne cesse de croître. L'année 2013 a été marquée par une nouvelle hausse significative du chiffre d'affaires de la délégation de l'ordre de + 18 %; cette augmentation concerne pratiquement tous les services de la délégation mais plus particulièrement, les recettes Lan to Lan. En effet, cette croissance de chiffres d'affaires est due principalement à l'arrivée d'un nouveau commercial en mai 2011 qui par sa prospection a su détecter des clients potentiels ; on constate également que de nombreux opérateurs se dirigent maintenant vers des services activés de type Lan to LAN.

Ainsi, le chiffre d'affaires se décompose de la façon suivante :

- **2 611 k€** de recettes sur les services d'accès DSL,
- **1 916 k€** de recettes sur la location annuelle de fibre noire (= mise à disposition de fibres optiques non activées),
- **1 906 k€** de recettes de bande passante haut débit (= une offre point à point entre les points de présence du délégataire ou entre les sites d'un usager raccordés à l'infrastructure métropolitaine ; ce service comprend l'accès au service, forfaitaire par extrémités et un loyer mensuel en fonction du débit),

- **497 k€** de recettes de service de connectivité d'IRU (droit irrévocable d'usage) fibres noires (il s'agit de contrat de location pour une durée de 15 ans généralement dont le chiffre d'affaires dégagé est étalé sur la durée du contrat par l'intermédiaire de Produits Constatés d'Avance),
- **357 k€** restants sont des recettes de services d'hébergement et de maintenance des fibres et location points hauts.



Comparativement au prévisionnel, on note un retard de commercialisation sur le début de la délégation qui tend à se résorber à compter de 2012/2013.

2- Les charges d'exploitation :

En K€

Charges d'exploitation	31/12/2013	31/12/2012	31/12/2011	Variation en K€	Variation en %
Coûts semi variables data	63	71	76	-8	-11%
Salles de cohabitation	63	71	76	-8	-11%
Coûts d'exploitation réseau	706	628	606	78	12%
Energie	21	14	15	7	50%
Loyer et locations infra	89	105	107	-16	-15%
Dévoiements	116	26	103	90	346%
Maintenance passive	268	235	218	33	14%
Maintenance active	157	150	128	7	5%
Maintenance curative	9	50		-41	-82%
Droits de passage	-10	25	10	-35	-140%
RNIS		0	1	0	
Autres coûts	56	23	24	33	143%
Coûts variables data	1 686	1 515	1 306	171	11%
Coûts variables FT	1 402	1 256	1 075	146	12%
Coûts variables SFR	284	259	231	25	10%
Réseau	2 455	2 214	1 988	241	11%
Coûts de structures	389	335	355	54	16%
Frais de fonctionnement	156	238	227	-82	-34%
Autres (impôts, autres produits...)	83	49	37	34	69%
Hors réseau (structure, fonctionnement, autres...)	0	0	0	0	
TOTAL charges d'exploitation	3 083	2 836	2 607	247	9%

Les charges d'exploitation (hors dotations aux amortissements) augmentent quant à elles de 247 k€ en passant de 2 836 k€ au 31 décembre 2012 à 3 083 k€ au 31 décembre 2013.

Cette hausse de + 9 % s'explique principalement par la hausse des coûts variables data (= coûts variables FT et SFR du fait de l'augmentation de l'activité et la hausse des dévoiements qui reviennent au niveau de 2011).

En effet, les coûts variables France Télécom varient proportionnellement au nombre de liens DSL (+ 14 %).

Comme chaque année, une analyse des charges démontre une part très significative des produits et des charges d'exploitation et financière faites avec le groupe, à savoir : SFR COLLECTIVITES et SFR.

En K€	Libellé	31/12/2013	31/12/2012	31/12/2011	Commentaires
Chiffre d'Affaires		7 287	6 169	4 736	
Dont Produits Intra Groupe SFR		5 285	4 441	3 320	
Part des Produits intra groupe / Produits d'exploitation		73%	72%	70%	
Charges d'exploitation (Hors Dotations et Provisions)		-3 084	-2 841	-2 607	
Dont Charges Intra Groupe SFR Collectivités		-1 266	-1 160	-1 299	
Part des Charges intra groupe / Charges exploitation (hors dotations et provisions)		41%	41%	50%	Il s'agit de refacturations de frais de personnel, de maintenance et sous traite administrative.
Charges financières		-302	-448	-439	
Dont Charges financières Intra Groupe SFR Collectivités		-174	-264	-296	Il s'agit de la rémunération du compte courant et de l'emprunt consentis par SFR Collectivités à un taux de 4,5%.
Part des charges financières intra groupe / Total charges financières		58%	59%	67%	

Cette part significative des produits (73 %) et charges intra groupe (41%) se justifie par la volonté de sous traiter certaines fonctions mutualisées génériques (telles que la fonction administrative, financière, marketing et la fonction support technique) afin de capitaliser des compétences et de ce fait, rationaliser les coûts pour INOLIA. Cependant, ce type d'organisation amoindrit la transparence des comptes pour les tiers.

Diverses conventions régissent ces échanges intra groupe :

- une **convention de prestation de services** entre SFR COLLECTIVITES et INOLIA : une refacturation basée sur les coûts réels des services auxquels est ajoutée une marge de 5% (services : comptable, financier, juridique, fiscal, assurance, gestion des ressources humaines, prestations techniques et commerciales, direction générale, achats...).
- une **convention cadre** entre SFR et INOLIA : il s'agit de refacturation de prestations d'ingénierie, de déploiement de réseau (supervision d'équipements actifs, maintenance des équipements et du système d'information).
- un **prêt d'actionnaire** entre SFR COLLECTIVITES et INOLIA : prêt de 6,6 M€ consenti pour une durée de 10 ans et rémunéré à un taux de 4,5%, plafonné au taux fiscalement déductible (2,79% au 31/12/2013).
- une **convention d'avance en compte courant d'actionnaire** entre SFR COLLECTIVITES et INOLIA d'un montant de 2,5 M€ rémunéré au taux Euribor 3 mois majoré d'une marge de 1%, toujours plafonné au taux fiscalement déductible. Cette avance de trésorerie à court terme a été intégralement remboursée au cours de l'année 2013.

Toutefois, une **telle formalisation ne facilite pas pour autant le contrôle effectué sur ces charges**.

3- Les amortissements des immobilisations :

Pour mémoire, il est nécessaire de rappeler que l'avenant n°7 a permis de reconnaître les raccordements clients comme des biens de retour à la délégation et ainsi supprimer toute valeur nette comptable non nulle pour tout bien construit au cours de la délégation, à l'exception des cinq dernières années.

Les dotations aux amortissements continuent à progresser (+ 122 k€) en raison du maintien du niveau d'investissements de la part du délégataire (+2,3 M€ pour 2013).

4- Les résultats financiers et exceptionnels

Les charges financières sont en baisse puisque l'avance de trésorerie faite par le groupe a été intégralement remboursée au cours de l'année 2013.

En revanche, les comptes courant à long terme des actionnaires n'ont pas encore commencé à être remboursés.

Le résultat financier 2013 s'élève à - 301 k€ alors qu'il était de - 442 k€ au 31/12/2012.

Enfin, le résultat exceptionnel s'élève à 311 k€ et correspond à la quote-part de subvention d'investissement virée au résultat ; cette subvention s'amortit au même rythme que les immobilisations financées par elle.

L'importante variation par rapport à l'exercice précédent (311 k€ vs 138 k€) s'explique par la régularisation issue de l'avenant n°7 au cours de l'exercice 2012 ; le niveau de la quote part d'investissement est ainsi calée sur le niveau des amortissements des immobilisations.

Le résultat net comptable de l'exercice 2013 s'établit donc à 1 294 k€ alors qu'il n'était que de 750 k€ au 31 décembre 2012.

5- Application de la clause de partage de gain de productivité également appelée clause de retour à meilleure fortune (article 28 du contrat de DSP)

Cette clause a été bâtie en 2006, lors de la rédaction du contrat, et porte sur l'indicateur financier suivant : le résultat net hors éléments exceptionnels, avec des conditions basées sur le cumul des résultats nets.

Trois conditions cumulatives sont nécessaires pour que le mécanisme de calcul de cette clause soit mis en œuvre :

- le résultat net (hors éléments exceptionnels) de l'année N est positif
- le résultat net cumulé (hors éléments exceptionnels) de l'année N est positif,
- le résultat net cumulé (hors éléments exceptionnels) positif est supérieur à celui prévu dans le compte d'exploitation prévisionnel.

Lorsque ces trois conditions sont remplies, alors l'EXCEDENT peut être calculé : c'est la différence entre le résultat net (hors éléments exceptionnels) par rapport à celui figurant dans le compte d'exploitation prévisionnel de référence. Cet excédent doit enfin être exprimé en pourcentage afin de déterminer la tranche de contribution qui lui sera appliquée.

X%	CONT%
De 0% à 10 % exclus	0%
de 10 % à 50 % exclus	30%
au-delà de 50 %	50%

Au sens de l'analyse des services communautaires, le plan d'affaires de référence est le plan d'affaires de l'avenant n°7; en effet, le plan d'affaires visé dans l'annexe F (aspects financiers) de l'avenant n°7 se substitue au précédent plan d'affaires (celui de l'avenant n°5). De plus, l'esprit de cette clause est d'encadrer des résultats prévisionnels trop « pessimistes » qui ont servis de base pour calibrer la subvention d'équilibre (de 6,9 M€).

Dans ces conditions, l'application de la clause s'établit de la façon suivante :

Méthode de calcul de la clause de partage de gain de partage de productivité basée sur avenant 7

Années	1	2	3	4	5	6	7	8
	2 006	2 007	2 008	2 009	2 010	2 011	2 012	2 013
Résultat Net (RN) Avenant 7	-239	-585	-556	-645	874	96	264	523
Cumul RN BP Av 7	-239	-824	-1 380	-2 025	-1 151	-1 055	-791	-268
Résultat Net REEL (hors éléments exceptionnels)	-239	-585	-556	-645	874	96	750	1 295
Cumul RN REEL	-239	-824	-1 380	-2 025	-1 151	-1 055	-305	990
EXCEDENT	0	0	0	0	0	0	486	772
Part de l'excédent	0%	0%	0%	0%	0%	0%	184%	148%

Conditions d'applications (cumulatives) :

- Le résultat net cumulé (hors éléments exceptionnels de l'année N) est positif :

==> RN cumulé >0

- Application du principe lorsque le délégataire obtient de meilleurs résultats nets cumulés que ceux prévus initialement (prévisionnel) :

==> RN cumulé Réel > RN cumulé prévisionnel :

- Le résultat net hors éléments exceptionnels de l'année N est positif

==> RN de N doit être > 0

- Terme "EXCEDENT" correspond à la différence entre RN Réel et RN du prévisionnel; pour que le principe s'applique, l'excédent doit être positif :

==> Excédent doit être > 0

PARTAGE DE GAINS DE PRODUCTIVITE N/A N/A N/A N/A N/A N/A N/A 386

Part de la clause dans le RN 30%

La condition s'applique.

Pour que la clause s'applique, toutes les conditions doivent être en jaune sur la même année.

L'application de la clause de partage des gains de productivité au titre de l'exercice 2013 permet de dégager une contribution de 386 k€.

Pour mémoire, le cumul de ces contributions est plafonné à la subvention accordée sur ce projet (6,9 M€).

Ce contrat laisse la possibilité au délégant d'affecter cette contribution totalement ou partiellement au plan d'investissements complémentaires proposé par le délégataire.

Il est envisagé que la contribution soit affectée aux investissements futurs de la délégation. Un suivi détaillé de la consommation de la contribution sera alors mis en place à travers le rapport annuel du délégataire transmis annuellement.

L'application de cette clause n'a pas été mentionnée dans le rapport annuel 2013 du délégataire.

Après échange sur le sujet avec le délégataire, ce dernier nous a informés qu'il ne partageait pas la même lecture de l'article 28 du contrat de délégation. En effet, le délégataire considère comme plan d'affaires de référence, le plan d'affaires initial annexé à la convention d'origine signée en 2006.

6.2.2 La structure globale du bilan 2013

En K€				En K€			
ACTIF	31/12/2013	31/12/2012	31/12/2011	PASSIF	31/12/2013	31/12/2012	31/12/2011
Immobilisations incorporelles nettes	2 237	2 399	2 190	Capital Social	5 500	5 500	5 500
Immobilisations corporelles nettes	25 511	25 317	25 855	Réserve légale	-305	-1 055	-1 151
Immobilisations en cours	869	1 044	446	Report à nouveau			
Immobilisations financières		0	0	Résultat de l'exercice	1 294	750	96
				Subventions d'investissements	4 829	5 140	5 278
Total Actif immobilisé	28 618	28 760	28 491	Capitaux propres	11 318	10 335	9 723
Avances, Acomptes versés s/ cdes	0	22	6	Provision pour risques	0	0	0
Créances Clients	3 761	3 729	1 405	Provision pour charges	0	0	0
Autres créances	413	589	563	Provisions pour risques et charges	0	0	0
VMP	1 836	500	500	Emprunts et dettes auprès établ de crédit (LT)			
Trésorerie	70	75	139	Emprunts et dettes financières divers	11 121	11 243	11 097
Charges constatées d'avance	0	0	31	Avances et acomptes reçus sur cdes	1 599	1 091	491
				Dettes fournisseurs	912	1 570	2 086
				Dettes fiscales et sociales	589	45	33
				Dettes sur immobilisations	1 468	1 499	2 036
				Autres dettes	410	1 259	1 112
Total actif circulant	6 081	4 915	2 644	Dettes	16 098	16 707	16 856
TOTAL ACTIF	34 698	33 675	31 135	Produits constatés d'avance	7 283	6 633	4 556
				TOTAL PASSIF	34 698	33 675	31 135

En K€			
Structure du bilan	31/12/2013	31/12/2012	31/12/2011
(+) Fonds de Roulement	-6 179	-7 182	-7 672
(-) Besoin en Fonds de Roulement	-8 085	-7 757	-8 311
Variation du BFR	-328	554	-38
(=) Trésorerie Nette	1 907	575	639
Total Bilan	34 698	33 675	31 135
% Trésorerie / Total Bilan	5,49%	1,71%	2,05%

1- Les capitaux propres :

Les fonds propres d'INOLIA s'élèvent à 11 318 k€ au 31 décembre 2013.

La variation de ces capitaux propres se justifie par l'affectation du résultat 2012, l'amortissement de la subvention d'investissement au même rythme que les immobilisations et le résultat net de 1 294 k€ dégagé au titre de l'année 2013.

Pour rappel, la subvention d'investissement correspond à la participation apportée par la Communauté urbaine de Bordeaux et le Conseil Régional à hauteur 6,9 Millions d'Euros.

2- Actif immobilisé :

En K€	Solde des invest 31/12/2013	Solde des invest 31/12/2012	Solde des invest 31/12/2011
Investissement de 1er établissement (Biens de retour)	29 936	28 986	28 303
Investissement au cours de l'exécution de la délégation (Biens de retour) --> Raccordement clients	10 621	9 296	7 436
Total des investissements (Immobilisations Brutes)	40 556	38 282	35 739
Cumul des amortissements	-11 794	-9 522	-7 248
Immobilisations nettes en fin de Délégation	28 762	28 760	28 491
Taux d'obsolescence	29,08%	24,87%	20,28%

2 272 2 274

Les immobilisations brutes s'élèvent à 40 556 k€ au 31/12/2013 : les investissements de 2013 ont été de 2 274 k€ et sont majoritairement des raccordements clients.

Lors du contrôle annuel financier effectué par l'Inspection Générale, il a été relevé qu'une partie des frais de personnel et note de frais (ceux du responsable du déploiement du réseau) sont immobilisées depuis le début de la délégation.

En revanche, depuis 2011, certaines prestations SFR (prestation réseau, refacturation de matériels) sont directement immobilisées.

Ces charges viennent ainsi peser sur le coût de production des immobilisations de la délégation et ainsi alourdir la **valeur patrimoniale de cette délégation**.

Ainsi, le Fonds de Roulement (capitaux propres et emprunt LT – actif immobilisé) s'élève à – 6 179 k€. Cet indicateur négatif est cohérent dans la mesure où cette délégation nécessite de nombreux investissements afin de continuer à construire et développer le réseau.

3- Le Besoin en Fonds de Roulement (BFR) :

Au vu du bilan de la société INOLIA, l'actif circulant s'élève à 6 081 k€ au 31/12/2013 et sa composition reste similaire à celle de l'année dernière sauf les valeurs mobilières de placements qui augmentent.

Les dettes de la société sont de 16 098 k€ au 31/12/2013, dont près de 11 M€ correspondent au prêt d'actionnaire, composant majeur du fonds de roulement de la délégation.

Ainsi, le Besoin en Fonds de Roulement négatif (actif circulant – passif circulant) de la délégation s'élève à – 8 085 k€ ; ce BFR négatif devient une véritable offre de capitaux générée par le court terme d'exploitation, qui contribue à améliorer la trésorerie.

[Pour mémoire, les deux principaux actionnaires d'INOLIA (SFR COLLECTIVITES et la CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS) ont apporté des fonds, à savoir respectivement 6 600 k€ pour SFR COLLECTIVITES et 4 400 k€ pour la CDC].

4- La trésorerie nette :

En K€	31/12/2013	31/12/2012	31/12/2011
Structure du bilan			
(+) Fonds de Roulement	-6 179	-7 182	-7 672
(-) Besoin en Fonds de Roulement	-8 085	-7 757	-8 311
Variation du BFR	-328	554	-38
(=) Trésorerie Nette	1 907	575	639
Total Bilan	34 698	33 675	31 135
% Trésorerie / Total Bilan	5,49%	1,71%	2,05%

La trésorerie nette représente 5,49 % du total bilan et s'établit donc à + 1 907 k€. Cette trésorerie nette traduit la solvabilité d'INOLIA qui est relativement satisfaisante.

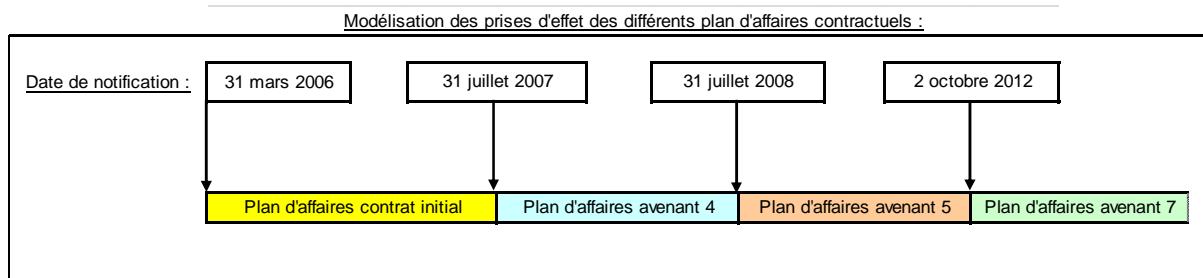
Cette vision de la trésorerie est quelque peu tronquée. En effet, dans cette délégation, la trésorerie est très fortement influencée par le niveau des comptes courants qui financent (avec la subvention d'investissement et le capital apporté par les deux actionnaires) une part importante des investissements.

INOLIA a toujours en sa possession quelques valeurs mobilières de placement qui ont généré 1 k€ de produits financiers. En effet, INOLIA bénéficie des services de son groupe, en matière de gestion des excédents de trésorerie, en anticipant les flux financiers futurs et en négociant les délais de règlement fournisseur.

6.3 Comparaison par rapport au prévisionnel

6.3.1 Comparaison aux plans d'affaires contractuels

Pour information, le schéma ci-dessous présente les dates de prises d'effet des différents plan d'affaires contractuels (le plan d'affaires initial du contrat d'origine, le plan d'affaires de l'avenant 4, le plan d'affaires de l'avenant 5 et enfin le plan d'affaires de l'avenant 7).



En K€	PLANS D'AFFAIRES (PA)	COMpte DE	Variation en K€ (REEL vs PREVU)	Var en % (REEL vs PREVU)
	CUMUL	CUMUL		
	CUMUL PREVU 2006 à 2013	CUMUL REEL 2006 à 2013		
Recettes Service connectivité / IRU fibres noires	1 606	2 085	479	30%
Recettes Service connectivité / Location annuelle fibres noires	4 022	8 494	4 473	111%
Maintenance	121	466	345	
Recettes Services LAN to LAN	11 956	5 219	-6 737	-56%
Recettes service d'hébergement	454	585	131	29%
Recettes services d'accès xDSL	18 229	11 975	-6 254	-34%
Recettes services d'accès Ftth	697	-	-697	-100%
Autres recettes : maintenance des fibres et location points hauts	405	245	-160	-39%
Total produits d'exploitation	37 491	29 070	-8 421	-22%
Coûts variables liés au réseau	4 963	11 100	6 137	124%
AUTRES PRESTATIONS	3 680	-	-3 680	-100%
Coût de structure + frais de fonctionnement	2 275	4 042	1 767	78%
EXPLOITATION	743	-	-743	-100%
MAINTENANCE ACTIFS	947	-	-947	-100%
Impôts hors IS	271	188	-83	-31%
Autres dépenses : Charges des Services d'Accès	7 844	-	-7 844	-100%
Total charges d'exploitation	20 722	15 330	-5 393	-26%
Excédent Brut d'Exploitation (EBITDA)	16 768	13 740	-3 028	-18%
Dotation aux amortissements (en déduisant la participation de la CUB)	10 553	9 884	-669	-6%
Résultat d'exploitation	6 216	3 857	-2 359	-38%
Charges financières	3 590	2 579	-1 011	-28%
Produits financiers	106	213	106	100%
Résultat courant avant impôt	2 732	1 490	-1 242	-45%
Eléments exceptionnels / sortie des biens de retour à l'échéance de la concession	-	1	1	
Autres éléments exceptionnels	-	-	0	
Impôts sur les sociétés	1 362	503	-859	-63%
Résultat net	1 371	1 994	624	46%
Taux Résultat net / Produit d'exploitation	4%	7%	3%	

Le comparatif présenté ci-dessus traduit les écarts entre les données cumulées prévues aux plans d'affaires (plans d'affaires initial, avenant n°4, avenant n°5 et avenant n°7) et les données cumulées réelles.

Ainsi, **les mêmes retards que les années antérieures sont mis en avant**, aussi bien en termes de chiffre d'affaires (- 8,4 M€) qu'en termes de charges d'exploitation (- 5,4 M€). L'Excédent Brut

d'Exploitation (indicateur très représentatif de cette délégation) met en avant un retard de près de 3 M€ au terme de la huitième année de ce contrat.

Même si ce retard reste encore important, il aura tendance à se résorber les prochaines années du fait de l'actualisation du plan d'affaires initial par les plans d'affaires des différents avenants.

Cependant, les résultats nets cumulés sont meilleurs que ceux prévus au contrat, d'où l'application de la clause de partage de gains de productivité pour la première fois cette année (exercice 2013).

7 Contrôles effectués

7.1 Contrôles effectués durant la phase d'exploitation

La Communauté urbaine a procédé à l'analyse d'un certain nombre d'indicateurs pour :

- Veiller au respect des exigences du contrat de délégation par le délégataire ;
- Veiller au maintien des compétences et de l'organisation du délégataire ;
- Veiller au maintien de la qualité du service délivré aux usagers ;
- Veiller au respect de la notion de service public pour tous les usagers de La Cub ;
- Veiller à l'absence de monopole de la part d'un opérateur ;
- Proposer des tarifs attractifs ;
- Prévoir les extensions et les évolutions technologiques du réseau ;
- Pouvoir assurer une continuité de service en cas de défaillance du délégataire.

Ces indicateurs ont été renseignés au regard de l'activité d'INOLIA en 2013. Il en avait été de même en 2012, 2011 et 2010.

L'analyse des indicateurs montre que :

7.1.1 Indicateurs relatifs à la construction du réseau

Linéaire du réseau

La progression du linéaire du réseau au cours des années 2009 à 2013 a été la suivante :

Année	linéaire du réseau en km	Evolution/année précédente
2009	416,2	----
2010	428,8	3,03%
2011	486,4	13,43%
2012	512,3	5,32%
2013	598	16,73%

La politique mise en œuvre par la Communauté urbaine, qui profite des travaux qu'elle entreprend sur le domaine public routier afin de déployer à coût réduit des fourreaux puis les confie en gestion à INOLIA, est un facteur important qui contribue au développement du linéaire du réseau. Inolia y participe lors des travaux de raccordement visant à adducter ses nouveaux clients.

Le Délégataire verse annuellement à la Communauté urbaine une redevance d'usage des fourreaux dès l'occupation de ces ouvrages par un câble de fibres optiques.

La moitié de l'augmentation du linéaire du réseau entre 2012 et 2013 est due à l'intégration d'ouvrages qui ont été remis en gestion par la Communauté urbaine dans le cadre de sa politique « Travaux = Fourreaux ».

Linéaire de fibres optiques

La progression du linéaire de câble optique au cours des années 2009 à 2013 a été la suivante :

Année	linéaire de câble optique en km	Evolution/année précédente
2009	411,3	
2010	435,4	5,86%
2011	469	7,72%
2012	484,6	3,33%
2013	558,9	15,33%

L'augmentation du linéaire de câble optique dans le réseau est liée aux opérations faites par Inolia pour raccorder de nouveaux clients, pour répondre à des demandes spécifiques de la part des opérateurs de télécommunications et pour renforcer le réseau existant. On constate en 2013 une forte augmentation liée essentiellement aux désaturations de la rocade et des autres axes résultant de la forte augmentation du nombre de clients.

7.1.2 Indicateurs relatifs à l'exploitation technique du réseau

Temps de rétablissement moyen par service

L'examen du temps nécessaire au rétablissement des services DSL n'est pas examiné au titre du contrôle de la DSP car c'est essentiellement l'opérateur historique Orange qui intervient dans la remise en fonctionnement de ce service suite à une panne.

Les incidents intervenus sur les services fibres en 2013 dont la remise en service ne dépend que du délégataire Inolia sont analysés.

Au cours de l'année un incident majeur est à déplorer sur la partie passive du réseau, il a concerné un câble dans la zone de haut l'Evêque à Pessac qui a été coupé au cours de l'aménagement de la ligne de tramway.

D'autres incidents sont à déplorer sur la partie active du réseau dont un de nature majeure ayant impacté les URA de Parempuyre et Blanquefort Centre.

Les incidents sur la partie active ont généré un temps de rétablissement de 48 heures.
Les incidents sur la partie passive ont généré un temps de rétablissement de 25 heures.

Taux de disponibilité moyen du réseau

Le taux de disponibilité du réseau est calculé à 99,981% sur l'année 2013 (99,992 % en 2012).

Taux d'occupation des fourreaux

En 2011, il avait été constaté une faible occupation des fourreaux déployés par la Communauté urbaine et remis à Inolia. Tel que le montre le tableau ci-dessous, ce taux est en constante augmentation.

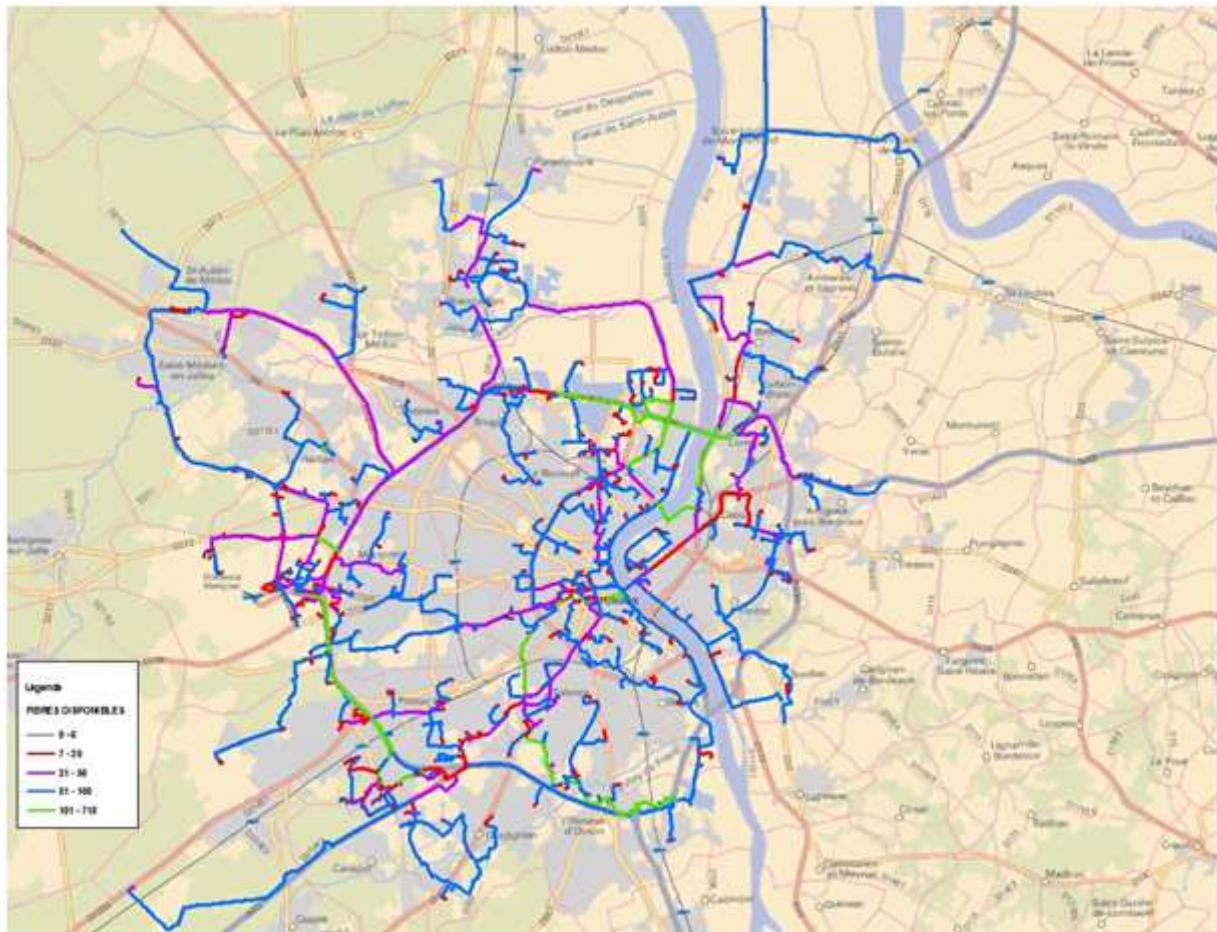
Année	linéaire fourreaux Cub occupés	linéaire total fourreaux Cub	% fourreaux Cub occupés
2010	8 815	125 119	7,05%
2011	25 502	174 629	14,60%
2012	30 765	185 517	16,58%
2013	49 169	229 110	21,46%

Cette évolution montre l'intérêt croissant de la politique « Travaux = Fourreaux ». Il faut noter que cette appellation n'est plus tout à fait exacte car depuis 2013, chaque opération de voirie fait l'objet d'une

réflexion quant à l'opportunité de poser des fourreaux surnuméraires pour les besoins en termes de communication électronique. La pose de fourreaux n'est donc plus systématique.

Taux de disponibilité en fibres par tronçon

La carte ci-dessous montre que d'une manière générale, les infrastructures du réseau sont suffisamment dimensionnées pour répondre aux évolutions prévues à court et moyen terme.



Inolia a désaturé la rocade Ouest de Bordeaux en 2013. En 2014, une désaturation de la boucle sur la rocade au niveau de Gradignan ainsi qu'au niveau du tramway avenue Thiers sera réalisée avec une extension du câble de 144 à 288 fibres.

L'architecture du réseau présente de nombreux bouclages et permet ainsi de retrouver des capacités par des cheminements optiques différents si besoin était.

D'une manière générale, les infrastructures du réseau INOLIA comportent à ce jour une bonne disponibilité en fibres optiques.

Taux d'occupation des ports des équipements actifs du réseau

Au cours de l'année 2013, 8 NRA ont été désaturés.

Sur l'année 2014, Inolia prévoit d'ajouter des cartes sur les NRA de Saint Louis de Montferrand, Ambarès, Le Taillan Médoc, Saint Médard en Jalles, Bruges et Carbon-Blanc, et des câbles de renvoi, dans les NRA d'Ambarès, Ambès, Artigues et Artigues Hertzienne, Parempuyre et Saint Médard en Jalles.

Les actions nécessaires au bon fonctionnement sont bien anticipées.

7.1.3 Indicateurs relatifs à l'exploitation commerciale du réseau

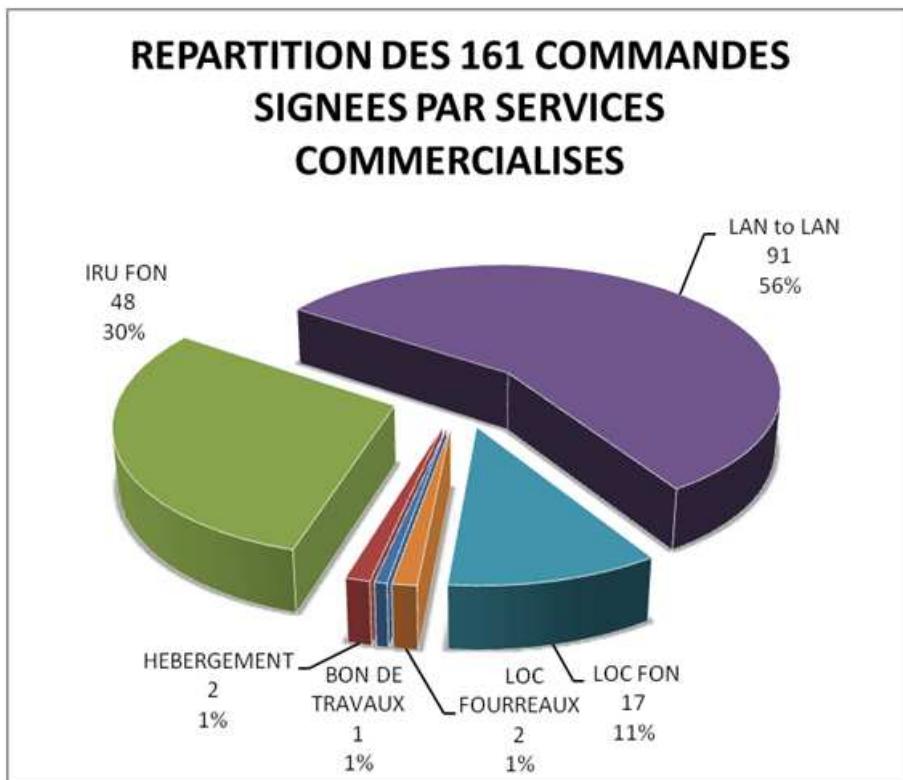
Répartition des sites raccordés par opérateur usagers du réseau INOLIA

Fin 2013, 540 entreprises ou sites publics étaient raccordés au réseau Inolia, soit une augmentation en un an de 23,29%.

Ces bons résultats sont liés aux actions commerciales sur le marché entreprises mais également à la demande qui évolue grâce notamment au Cloud Computing et aux offres d'externalisation du Système d'Information.

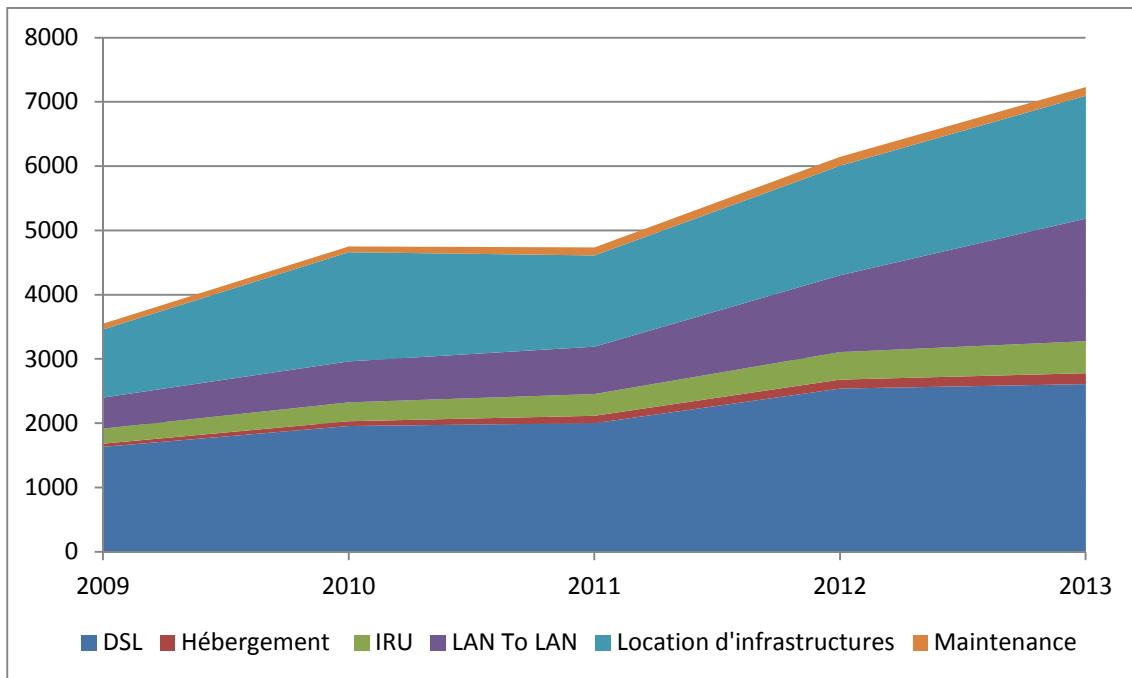
Répartition du chiffre d'affaires par service

Le tableau suivant précise la répartition des commandes sur l'année 2013.



L'évolution du chiffre d'affaires et de sa répartition lors des 5 dernières années a été la suivante :

Produit (en k€, % du CA) / Année	2009		2010		2011		2012		2013	
DSL	1631	46%	1954	41%	2002	42%	2539	41%	2611	36%
Hébergement	49	1%	76	2%	116	2%	138	2%	168	2%
IRU	235	7%	295	6%	337	7%	432	7%	497	7%
LAN To LAN	484	14%	638	13%	736	16%	1192	19%	1906	26%
Location d'infrastructures	1060	30%	1698	36%	1418	30%	1704	28%	1916	26%
Maintenance	92	3%	91	2%	127	3%	138	2%	134	2%



L'analyse des courbes montre une progression linéaire du chiffre d'affaires global (avec un ralentissement en 2011). La croissance importante du chiffre d'affaires dans les offres LAN to LAN est très visible.

7.1.4 Indicateurs relatifs à l'exploitation financière du réseau

Niveau de revenu par service

Produit (en k€)	2013	2012	Evolution 2012/2013
DSL	2611	2539	2,8%
Hébergement	168	138	21,7%
IRU	497	432	15,0%
LAN To LAN	1906	1192	59,9%
Location d'infrastructures	1916	1704	12,4%
Maintenance	134	138	-2,9%

L'analyse du niveau de chiffres d'affaires par service montre une nette progression du chiffre d'affaires pour les services LAN To LAN en 2013 et une baisse légère des services de maintenance. Les services d'hébergement voient également une progression notable.

Les services DSL sont en légère progression.

Ratio fonds propres/investissements

Ratio Fonds Propres / Investissement	2013	2012	2011	2010	2009
Fonds propres et comptes courants d'actionnaires	22848	22837	21932	22745	22504
Investissements de premier établissement + évolution réseau	29936	28986	28303	28341	27468
Ratio Fonds propres / investissements de premier établissement	76,33%	78,79%	77,49%	80,26%	81,93%

Comme le prévoit l'article 27.2 de la convention, les fonds propres (capitaux propres et comptes courant d'actionnaires) doivent être au moins égal à 25 % du montant total des investissements de 1er établissement.

7.2 Benchmark tarifaire

En l'absence d'un indicateur national ou régional en la matière, la Communauté urbaine a fait réaliser en 2012 un benchmark tarifaire par une société spécialisée afin de situer le niveau des tarifs de la délégation INOLIA, au regard des tarifs pratiqués dans d'autres réseaux d'initiative publique. Les conclusions de ce benchmark sont rappelés ci-dessous.

Les Réseaux d'Initiative Publiques (RIP) pour ce benchmark tarifaire ont été les suivants :

- Hautes Pyrénées (Axione)
- Pau (Axione)
- Inolia (SFR)
- Debitex - Seine-Saint-Denis et du Val d'Oise (SFR)
- Gironde haut débit (FT)
- Eure (Altitude)
- Toulouse (Covage)
- Grand Angoulême (Covage)
- Nantes (Régie)

Cette analyse des tarifs montre que :

Les services d'accès DSL Grand Public

Les tarifs sont composés de deux parties : des frais d'accès et des frais d'abonnement.

D'une manière générale, les prix pratiqués pour les services DSL « gamme grand public » sont identiques.

Les services d'accès DSL Professionnels

Pour les services DSL « gamme professionnelle », au regard des différences importantes sur les tarifs d'accès et d'abonnement, une comparaison, a été faite en tenant compte du prix de revient sur 3 ans.

Les tarifs pratiqués par INOLIA étaient parmi les tarifs les moins élevés du marché.

Les services d'hébergement

La comparaison des différents prix de revient sur 3 ans d'engagement classait INOLIA en sixième position sur 7 réseaux d'initiative publique comparés.

Les services de location de fibre noire

L'offre INOLIA a été qualifiée comme étant de très loin une des meilleures offres du marché avec celle du PPP de Gironde Haut débit.

Les usagers de ces services reconnaissent que le tarif de mise à disposition de fibres optiques par INOLIA est particulièrement attractif et favorise leur développement sur le territoire communautaire.

Les services IRU (droit d'utilisation irrévocable) de fibre noire

L'offre INOLIA a été classée comme la meilleure du marché.

Les services LAN TO LAN (bande passante)

Lorsque l'on compare les prix de revient sur 3 ans en fonction des débits disponibles, on constate que sur 7 RIP :

Service LAN To LAN 2 Mbit/s : INOLIA est l'un des deux RIP les plus coûteux.

Service LAN To LAN 10 Mbit/s : INOLIA est en troisième position parmi les RIP les plus coûteux.

Service LAN To LAN 50 Mbit/s : INOLIA est en cinquième position parmi les RIP les plus coûteux.

Service LAN To LAN 100 Mbit/s : INOLIA est dans la moyenne des RIP.

Service LAN To LAN 1 Gbit/s : INOLIA est dans la moyenne des RIP.

En 2013, l'avenant 9 a validé une baisse moyenne des tarifs des services LAN to LAN de 34%.

Conclusion

Sur la base de comparaison inter-RIP, les prix d'INOLIA étaient bien positionnés sans pour autant être les mieux-disant.

7.3 Contrôles financiers

Au même titre que chaque année, la collectivité a procédé à un audit des comptes de son délégataire afin d'établir l'analyse financière présentée ci-dessus.

Courant 2011 et 2012, des discussions entre la Communauté urbaine et son délégataire ont abouti dans le cadre de l'avenant n°7 à la reconnaissance du statut de bien de retour des raccordements clients et supprime tout valeur nette comptable non nulle pour tout bien construit en cours de la délégation, à l'exception des cinq dernières années.

Les contrôles effectués sur l'exercice 2012 ont permis de vérifier la correcte application des modalités de l'avenant 7.

Les contrôles au titre de l'année 2013 ont particulièrement porté sur la correcte application de l'article 28 du contrat de délégation portant sur les conditions d'application de la clause de partage de gains de productivité, également appelée clause de retour à meilleure fortune.

8 Avis du Délégué

La Communauté urbaine de Bordeaux constate une activité en forte croissance (+18% sur le chiffre d'affaires) de la Délégation de Service Public INOLIA due à l'évolution importante des commandes de services LAN To LAN portés par la fibre optique.

Ces services évolutifs répondent particulièrement bien aux besoins des entreprises qui évoluent notamment vers des solutions en mode SaaS (Software as a service) ou vers l'externalisation de services informatiques.

Globalement la Communauté urbaine de Bordeaux estime que son délégué INOLIA a respecté au cours de l'année 2013 ses engagements pour la commercialisation du réseau.

Le refus de donner acte au compte rendu technique et financier 2013 est uniquement lié à l'interprétation du délégué de l'article 28 de la DSP concernant la clause de retour à meilleure fortune.